



CODE DE CONDUITE DE L'ONG
SENTINEL ETHICS-INTEGRITY GROUP,
SEIG-RDC ASBL, ASBL.

**Année
2023**

I. POSITIONNEMENT ET ORIENTATION

SEIG-RDC ASBL est une ONG nationale à but non lucratif, apolitique et laïque dont :

1. **Sa vision est** : “La Culture éthique et d’intégrité au cœur du comportement de l’Homme”.
2. **Sa mission clé est** : “Promotion et Vulgarisation des valeurs et principes Ethique et d’Intégrité”.
3. **Ses valeurs**, socle de son combat et des toutes ses actions sont : « **NPSN** » **N= Neutralité, P=Probité**
S=Service, N=Ne pas nuire.

Ses missions spécifiques sont :

- **Aider, appuyer, accompagner, inciter** la société en général (acteurs privés et publics) à intégrer dans leurs comportements en général (cultures, stratégies, processus de gestion, gouvernance, prises des décisions, ...), les dimensions éthiques et d’intégrité. Les formaliser dans leurs circuits d’agir et de réagir, de gestion en fin d’en éviter au maximum possible les risques et impacts qui sont catastrophiques ;
- **Ecouter, recueillir** les besoins et les attentes de la société (la communauté) et s’affirmer comme partenaire dans la conception, l’élaboration, le développement, la mise en œuvre des programmes, des projets, des activités, approches, processus, des plaidoyers visant la promotion et la vulgarisation des valeurs et principes éthiques et d’intégrité ;
- **Initier ou réaliser** individuellement ou conjointement avec d’autres acteurs privés ou publics ; des programmes, des projets, des activités de monitoring, d’évaluations, d’investigations, d’études, d’analyses, de recherches, de plaidoyer sur la culture (valeurs et principes) éthique et d’intégrité dans la gouvernance, la gestion, ... : socle du développement intégral ;
- **Publier et/ou mettre à la disposition** des partenaires (institutions) publics ou privés, des bailleurs de fonds locaux et internationaux, des acteurs humanitaires et de développement, des fondations, ... les résultats et les rapports d’études, d’analyses, des recherches, d’évaluations réalisées sur l’éthique et l’intégrité pour adaptation de leurs processus de gestion, pour une mise en œuvre ou pour prise des bonnes actions ou des mesures qui contribuent à la prévention ou à la réduction des risques voire à la gestion de l’impact ou des conséquences liés au comportement humain non éthique et abusif.

Dans le cadre de sa mission, SEIG-RDC asbl approuve d’autres code de conduite et des principes fondamentaux, notamment :

- **L’humanité, l’impartialité, la neutralité, l’indépendance.**
- **Le code de conduite pour les acteurs humanitaires en République Démocratique du Congo.**

SEIG-RDC asbl applique la tolérance zéro face à toutes les formes d’abus, d’exploitation, de harcèlement, de discrimination, d’agissement sexiste, de maltraitance, de fraude et de corruption commis par toute personne collaborant avec SEIG-RDC ASBL.

Les règles énoncées dans ce Code de Conduite visent à assurer le respect et la sécurité des personnes et des communautés touchées par une crise avec lesquelles SEIG-RDC asbl entre en contact et fournit une assistance

et à protéger toutes les personnes collaborant avec SEIG-RDC asbl afin de garantir l'efficacité et l'intégrité de notre travail.

SEIG-RDC asbl définit dans le présent Code de Conduite les règles qui s'imposent à son personnel, ses bénévoles, consultant.es, ses fournisseurs et prestataires de services, ses représentant.e.s, les personnes en visite, les partenaires, ainsi que toute personne physique ou morale adhérent de l'association en rapport contractuel avec SEIG-RDC asbl **indépendamment** de leur statut et de leur lieu d'affectation.

Le respect de ce Code de Conduite est une responsabilité partagée par tous ceux et toutes celles qui participent à la réalisation de la mission de Première Urgence Internationale.

SEIG-RDC asbl s'engage à garantir des conditions sûres et sécurisées à tout son personnel, indépendamment de leur position ou de leur emplacement, et à maintenir un environnement de travail qui favorise le bien-être, la résilience, la santé et la productivité.

En prenant connaissance du Code de Conduite, toutes les personnes ci-haut mentionnés s'engagent à en respecter les règles individuellement et collectivement ainsi qu'à les faire respecter dans leur environnement de travail. Chaque collaborateur/collaboratrice représente SEIG-RDC ASBL pendant et en dehors des heures de travail.

Le non-respect de ce Code de Conduite peut conduire à des sanctions managériales incluant le licenciement, ainsi que des notifications dans les dossiers RH.

Dans la situation où la personne, qui a commis une violation du Code de Conduite, n'est pas directement engagée ou employée par SEIG-RDC ASBL, d'autres mesures pourront être prises (par exemple, révision de l'accord contractuel ou du protocole d'accord avec le partenaire de mise en œuvre).

SEIG-RDC asbl se réserve le droit de modifier le présent Code de Conduite à tout moment en raison de la pertinence de ladite révision sur ses opérations en faveur des populations et communautés vulnérables cibles, (une nouvelle version serait communiquée le cas échéant).

II. CODE DE CONDUITE

A. Je m'engage à respecter une conduite professionnelle et personnelle conforme aux valeurs portées par SEIG-RDC asbl :

- ✚ Respecter et promouvoir sa mission, ses valeurs, ainsi que le Règlement Intérieur et l'ensemble des politiques et procédures établies.
- ✚ Traiter l'ensemble du personnel et collaborateur.trice.s, ainsi que toutes parties prenantes et bénéficiaires avec équité, respect et dignité
- ✚ Respecter la confidentialité des informations relatives aux activités, au personnel, aux bénéficiaires, et à toute personne physique et morale collaborant avec SEIG-RDC asbl dans le cadre de sa mission tant pour la durée de mon contrat qu'après son exécution.

B. Je m'engage à exercer mon travail en m'abstenant de tout conflit d'intérêt avec les missions de SEIG-RDC asbl :

Enregistrée sous le N°F.92/57.972 suivant la lettre N°JUST/SG/26/1170/2024.

Siège : Goma, Rue Alenxadre Mahamba, N° 088, Q. Kyeshero.

Tel/WhatsApp : + 243 81 16 16 933.

Représentation à Kinshasa : C/Ngaliema, N°16, avenue Bwana cheko, Q/ Kinsuka Pêcheurs. Tel. +243 828549441

Ne pas voler, falsifier, ni utiliser de manière inappropriée ou à des fins personnelles tout document, matériel, équipement, locaux ou propriété de SEIG-RDC asbl.

- ✚ Ne pas accepter, solliciter, organiser ou proposer des faveurs de toute sorte (cadeaux, paiements, avantages en nature, etc.) de la part de ou pour un tiers, en échange d'un traitement préférentiel ou d'aide humanitaire,
- ✚ Ne jamais abuser de mon autorité ou mon pouvoir, de ma position ou de mon influence pour conditionner l'aide humanitaire,
- ✚ Ne pas pratiquer du chantage, d'extorsion de fonds ou exercer tout type d'abus de pouvoir auprès du personnel, des bénéficiaires, de leur famille ou toute personne avec qui SEIG-RDC asbl est en relation (fournisseurs, candidats, etc.).

C. Je m'engage à ne pas porter atteinte à la dignité des personnes :

- ✚ Ne jamais commettre de harcèlement moral ou physique, de discrimination, d'humiliation, d'intimidation, d'actes dégradants, d'abus physique ou verbal, de favoritisme, d'agissements sexistes, d'abus de pouvoir, ou faire preuve d'un comportement managérial déplacé, en toutes circonstances, quelle qu'en soit la forme, l'ampleur ou la manière, qui pourrait causer une atteinte physique, sexuelle, ou psychologique à un individu, au sein et à l'extérieur de l'association.
- ✚ Ne jamais exploiter la vulnérabilité des bénéficiaires, en particulier des femmes, des filles et des enfants, ainsi que d'autres groupes marginalisés ou leur permettre d'être mis dans une situation portant atteinte à leur dignité.
- ✚ Ne pas utiliser un langage ou comportement qui soit inapproprié, harcelant, abusif, sexuellement provocant, dégradant ou culturellement inadapté à l'endroit de l'ensemble de mes interlocuteur.trice.s et/ou mes collaborateur.trice.s.
- ✚ Traiter avec respect et dignité toutes les personnes, quels que soient leur origine, leur sexe, leur identité de genre, leur âge, leur situation de famille, leur apparence physique, la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, leurs besoins et/ou leurs caractéristiques spécifiques, leur lieu de résidence, leur état de santé, leur perte d'autonomie, leur déficience, leurs mœurs, leurs opinions politiques, leurs croyances à une religion ou toute autre caractéristique personnelle.
- ✚ A informer les bénéficiaires (notamment les enfants, les femmes et les filles) et les membres des communautés de leur droit de signaler toute situation préoccupante.

D. Je m'engage à ne pas commettre d'actes d'exploitation et d'abus sexuels ; à promouvoir les droits, le respect et la dignité des enfants, ainsi qu'à produire et utiliser images, films et autres médias de manière respectueuse :

- ✚ Ne pas engager les enfants/toute personne humaine **de moins de 18 ans** dans toute forme de rapport sexuel ou d'activité sexuelle, tarifé ou non, et ce quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement dans la région. **La méconnaissance de l'âge d'un enfant ne constitue pas un moyen de défense.**
- ✚ Ne pas participer à un échange d'argent, de biens ou de services en échange de sexe, y compris des faveurs sexuelles. Toutes les formes d'humiliation, d'actes dégradants ou d'exploitation sexuelle (dont la prostitution) sont interdites. Ceci inclut l'échange d'aide due aux bénéficiaires.
- ✚ Ne pas engager de relations sexuelles ou amoureuses avec les bénéficiaires car elles sont fondées sur un rapport de forces inégal par essence.
- ✚ A instaurer et préserver un environnement propre à prévenir toute exploitation et tout abus sexuel.
- ✚ Ne pas prendre ou rendre publiques des photos des enfants sans la permission du parent, d'un tuteur ou d'un accompagnant. Toutes les photographies prises doivent être respectueuses de la dignité de l'enfant.

Évaluer et se conformer aux traditions ou restrictions propres au contexte concernant la production d'images personnelles avant de photographier ou de filmer tout individu.

- ✚ Obtenir le consentement éclairé de tout individu avant de le photographier ou de le filmer. Dans ce cadre, expliquer comment la photographie ou le film seront utilisés et s'engager à faire signer le formulaire d'autorisation à l'image accordant à SEIG-RDC asbl la permission d'utiliser son image sous toute forme et sur tout support développé par elle, sans limitation géographique ou de durée, intégralement ou par extrait,
- ✚ S'assurer que toutes les communications (images, audio, écrits etc.) respectent la dignité et les droits fondamentaux humains de la personne représentée et qu'elles ne l'exposent à aucun risque de représailles ou d'abus de quelque nature que ce soit. Les sujets photographiés doivent être vêtus de manière adéquate et non pas dans des poses qui pourraient être considérées comme dégradantes ou sexuellement suggestives.
- ✚ Ne pas utiliser de moyens informatiques ou digitaux (ordinateurs, téléphones mobiles, caméras vidéo, appareils photo ou médias sociaux) **de manière préjudiciable à SEIG-RDC asbl, ses activités et toutes les personnes en lien avec l'association (y compris les bénéficiaires).**

En tant que signataire de ce Code de Conduite, j'adhère aux règles et principes ci-haut énoncés, et je m'engage ainsi à créer et maintenir un environnement qui prévient et empêche tout abus, et favorise la mise en œuvre de toutes les politiques de SEIG-RDC asbl en participant au développement des actions, comportements et attitudes qui maintiennent et améliorent cet environnement.

De manière spécifique, je prends et sans équivoque aucun, l'engagement à :

- ➔ **Signaler immédiatement** les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sur toute personne ainsi que les cas de non-respect des politiques de SEIG-RDC asbl, par le biais du mécanisme d'alerte en place dans la plus grande confidentialité.
- ➔ **Signaler immédiatement** toutes les accusations, les condamnations et les autres résultats d'une infraction, qui a eu lieu avant ou se produit au cours de mon engagement avec SEIG-RDC asbl qui ont trait à l'exploitation, la maltraitance, la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent ou toute autre forme d'antivaleurs et d'abus.
- ➔ **Ne pas intentionnellement** faire de fausses allégations ou accusations contre toute personne physique ou morale concernant la violation des dispositions du présent Code de Conduite comme des Politiques de Première Urgence Internationale, sous peine de sanctions et/ou poursuites judiciaires.
- ➔ **A coopérer,** en toute confidentialité et toute impartialité, aux enquêtes administratives internes conduites par SEIG-RDC asbl.

FIN.

ACCUSE DE RECEPTION DU CODE DE CONDUITE SEIG-RDC asbl

A. En signant ce code, je reconnais avoir compris également :

- Le ROI "règlement d'Ordre Intérieur du personnel SEIG-RDC asbl.
- La Politique de Prévention AES SEIG-RDC_vf.
- La Politique de Prévention Fraude-Corruption SEIG-RDC_vf.

B. En signant ce code, j'autorise SEIG-RDC asbl à faire des vérifications nécessaires de probité à tout moment engagement à son service :

- Casier judiciaire : vérification de l'existence de condamnations pénales, notamment pour corruption, abus de biens sociaux, trafic d'influence, etc.
- Antécédents disciplinaires : recherche de sanctions antérieures dans le cadre professionnel (révocation, blâme, suspension).
- Respect des obligations déontologiques : conformité aux principes d'intégrité, impartialité, désintéressement et neutralité.
- Authenticité des diplômes et certificats : contrôle des titres académiques ou professionnels.
- Vérification des références professionnelles : confirmation des postes occupés, des responsabilités et de la conduite éthique.
- Déclarations d'intérêts : analyse des liens personnels, financiers ou professionnels pouvant créer un conflit d'intérêt.
- Enquête de moralité : par les autorités compétentes (police, gendarmerie) pour les postes sensibles.
- Contrôle des réseaux sociaux et de la réputation en ligne : pour détecter des comportements incompatibles avec la probité (discours haineux, conflits d'intérêts affichés, etc.).
- Vérification de l'intégrité financière : analyse des situations patrimoniales ou des transactions suspectes.

Pour signaler un comportement contrevenant ou d'inconduite, veuillez le faire à :

denonciation.segdr@seidrc.org

Nom complet :	
Date :	
Signature :	
Mention manuscrite « lu et approuvé »	

A archiver dans le dossier RH du signataire collaborateur SEIG RDC asbl (employé/salarié, bénévole, stagiaire, consultant.

Enregistrée sous le N°F.92/57.972 suivant la lettre N°JUST/SG/26/1170/2024.

Siège : Goma, Rue Alenxadre Mahamba, N° 088, Q. Kyeshero.

Tel/WhattsApp : + 243 81 16 16 933.

Représentation à Kinshasa : C/Ngaliema, N°16, avenue Bwana cheko, Q/ Kinsuka Pêcheurs. Tel. +243 828549441